

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

- COPROPRIETES -

**FORMULAIRE COMMUN à remplir par l'ACCOMPAGNATEUR MAÎTRISE D'OUVRAGE
(MPR Copro) ou le syndic de copropriété (autres projets)**



DESCRIPTION DE LA COPROPRIÉTÉ IDENTIFICATION DE L'ACCOMPAGNATEUR MAÎTRISE D'OUVRAGE

Nom de la copropriété :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Numéro d'immatriculation :

Année de la construction :

Nombre de logements dans la copropriété :

Etiquette énergétique avant travaux (si connue) :

Energie principale utilisée actuellement pour le chauffage du bâtiment :

électricité gaz propane gaz naturel (de ville) fioul bois

Syndic : Syndic professionnel Syndic bénévole

Nom du syndic (le cas échéant) :

Personne à contacter :

Nom – Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Conseiller France Rénov' (ASDER) : NOM - Prénom :

Téléphone : Courriel :

Assistance à maître d'ouvrage (le cas échéant- Projets MPR Copropriété) :

Organisme :

Personne à contacter : NOM - Prénom :

Téléphone : Courriel :

DESCRIPTION DES TRAVAUX ENVISAGÉS ET PERFORMANCES

Consommation énergétique conventionnelle de la copropriété :

- Cep avant travaux : kWhep/m².an

- Cep projetée après travaux : kWhep/m².an

Gain réalisé : %

En fonction du projet, complétez-le ou les cadres concernés :

Isolation et menuiseries	Surface traitée (m ²)	Performances	Montant des travaux prévus
Toiture (<i>sous-rampants</i>)		R = (m ² .K/W)	
Toiture (<i>plancher des combles</i>)		R = (m ² .K/W)	
Toiture terrasse		R = (m ² .K/W)	
Murs		R = (m ² .K/W)	
Ravalement de façade*		R = (m ² .K/W)	
Plancher bas		R = (m ² .K/W)	
Fenêtres de toiture	Nombre (partie commune) à changer :	Uw (W/m ² .K)= Sw (W/m ² .K) =	
Fenêtres et portes-fenêtres de façade	Nombre (partie privative) à changer :	Uw (W/m ² .K)= Sw =	
Portes d'entrée	Nombre	Ud (W/m ² .K) =	
Systèmes	Description et Label qualité		Montant des travaux prévus
Ventilation			
Chaudière bois bûches ou granulés			
Poêle à bois bûches ou granulés (copro 1-5 logts)			
Chauffe-eau solaire			
Système solaire combiné			

*Aide possible par la CCCS sur secteurs centre bourgs définis par les communes volontaires.

Autres travaux prévus (non éligibles aux aides de la collectivité) : NON OUI

Si oui, nature de ces travaux :

.....

MPR Copropriétés ou Copropriétés de 1 à 5 logements : FORMULAIRE INDIVIDUEL à remplir par le BÉNÉFICIAIRE

DEMANDE INDIVIDUELLE DE SUBVENTION

NOM et Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone : Date de naissance : Lieu de naissance.....

Courriel :

Propriétaire occupant Propriétaire bailleur Propriétaire bailleur (type SCI)

Nombre de tantièmes liés au logement : / Montant de ma quote-part :

Conditions de ressources :

Nombre de personnes occupant le foyer :

Les avis d'imposition de chaque personne occupant le foyer sont nécessaires.

Selon la situation, merci de compléter les éléments ci-dessous :

Revenu fiscal (1) : € - Revenu fiscal (2) : € - Revenu fiscal (3) : €

CONSENTEMENT AU TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données à caractère personnel, recueillies par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement dont le responsable est la Communauté de communes Cœur de Savoie – Place Albert Serraz –BP 40020– 73800 Montmélian cedex – 04.79.84.36.27.

Ces données sont collectées en application d'une obligation légale et sont nécessaires à l'exécution d'une mission de service public d'instruction des demandes de subvention de rénovation énergétique qui relève du service Habitat et rénovation énergétique.

Ces données seront enregistrées dans un fichier informatisé par la Communauté de communes Cœur de Savoie. Elles seront conservées pour toute la durée pendant laquelle vous bénéficierez de ce service et pour une durée maximale de 10 ans.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel (Le Règlement Général sur la Protection des Données), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer par mail, courrier ou en vous présentant à la Communauté de Communes, en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles, l'Agence Alpine des Territoires (25 Rue Jean Pellerin, 73000 Chambéry- 04 79 68 53 00), auprès de la CNIL ou de toute autre autorité compétente.

ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Afin de réaliser le projet de rénovation énergétique de l'habitat de ma copropriété, **je soussigné(e)** sollicite :

- la Présidente de la Communauté de communes Cœur de Savoie afin de bénéficier d'une aide financière dans le cadre du dispositif *J'éco Rénove en Cœur de Savoie*,
- Le Maire de ma commune si celle-ci a adhéré au dispositif afin de bénéficier d'une aide financière dans le cadre du *Guichet Cœur de Savoie*.

En effectuant cette démarche,

- Je certifie sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent dossier,
 - J'accepte la transmission des éléments de mon dossier au maire de ma commune pour traitement de la subvention communale (communes adhérentes au guichet Cœur de Savoie),
 - Je certifie n'avoir sollicité, pour ce projet, aucune aide autre que celles mentionnées dans le formulaire,
 - Je certifie sur l'honneur que les travaux pour lesquels je sollicite les aides intercommunales et communales ne sont pas engagés,
 - J'autorise le représentant de la Communauté de communes ou du Maire à effectuer une visite de contrôle des travaux lorsque ces derniers seront réalisés,
 - Donne mon consentement pour que l'ensemble des informations collectées pour le traitement de mon dossier puissent être accessibles aux services instructeurs de la Communauté de communes, ainsi qu'aux partenaires intervenant dans la gestion de mon dossier.
- La finalité du traitement et ses modalités de mise en œuvre m'ont été clairement expliquées
 J'ai pris connaissance de mes droits et des conditions pour les faire valoir
 J'ai pris connaissance du fait que je peux retirer mon consentement à tout moment en contactant la Communauté de communes Cœur de Savoie.

Toute modification de la toiture (création d'une cheminée, mise en place de capteurs solaires thermiques, surélévation liée à une isolation...), le changement d'aspect des façades (isolation par l'extérieur, changement de menuiseries, mise en place d'une pompe à chaleur...) **nécessitent une déclaration préalable de travaux (DP) <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578> adressée au service de l'urbanisme de votre Mairie ou en ligne** selon les modalités en vigueur dans votre commune.

En visant le présent dossier de demande de subvention, le pétitionnaire s'engage à obtenir l'ensemble des autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux.

Renseignez-vous auprès de votre mairie pour en savoir plus.

Votre autorisation de travaux vous sera demandée pour le versement de la subvention

Fait à le

Signature du futur bénéficiaire

Dépôt du formulaire de demande de subvention à déposer **AVANT LES TRAVAUX**, accompagné des pièces administratives et techniques demandées à :

- ✉ : Communauté de communes Cœur de Savoie
Service habitat et rénovation énergétique
Place Albert Serraz - BP 40020 - 73802 Montmélian Cedex
✉ : renovation.habitat@cc.coeurdessavoie.fr ☎ : 06 35 07 67 57

LISTE DES PIÈCES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

À JOINDRE AU FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Pièces administratives et techniques communes à tous les copropriétaires :

- L'attestation d'immatriculation de la copropriété
- L'évaluation énergétique attestant que le gain de performance lié aux travaux atteint au moins 35%
- L'étiquette énergétique du bâtiment (à défaut seront exigées les factures annuelles liées au chauffage pour chaque copropriétaires)
- Le PV d'assemblée générale validant l'engagement des travaux de rénovation énergétique
- La feuille de présence avec la clé de répartition des tantièmes applicables aux travaux
- L'attestation de demande d'autorisation de travaux lorsqu'une déclaration préalable est nécessaire à la réalisation de ceux-ci
- Les devis détaillé(s) non signés, précisant pour chaque poste de travaux le coût des fournitures, celui de la main d'œuvre et les critères techniques
- Les certifications RGE des entreprises
- Les photos avant travaux
- Plan de financement de la copropriété mentionnant le montant des travaux, les aides financières estimées et la quote-part résiduelle par copropriétaire (hors aide individuelle).
- Pour l'aide au ravalement de façade de Cœur de Savoie : avis de l'architecte conseil du CAUE ou de l'architecte des bâtiments de France

Pièces administratives individuelles :

- Photocopie des avis d'imposition établis par l'administration fiscale pour l'ensemble du foyer, selon la date de l'Assemblée Générale (AG) validant l'engagement des travaux.

Date de l'AG	Avis d'imposition demandé
1 ^{er} janvier année N au 31 août année N	Avis d'imposition établi en année N-1
1 ^{er} septembre année N au 31 décembre année N	Avis d'imposition établi en année N

- Pour les propriétaires bailleurs : contrat de bail en cours attestant le caractère de résidence principale + le cas échéant : attestation de conventionnement avec l'ANAH
- Pour les propriétaires en SCI : attestation sur l'honneur signée par l'ensemble des propriétaires désignant un demandeur pour porter les travaux
- Relevé d'Identité Bancaire du demandeur (RIB)

Le service instructeur pourra demander des pièces supplémentaires qu'il juge nécessaire à l'étude du dossier

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Bénéficiaires :

- Les bénéficiaires du dispositif sont les propriétaires occupants ou bailleurs remplissant les conditions de ressources décrites ci-dessous, d'un logement en copropriété, bâtiment de plus de 10 ans (uniquement pour les résidences principales en Savoie)
- Pour les propriétaires en SCI ou en indivision, 1 personne sera à désigner pour la constitution du dossier.
- Pour bénéficier de l'aide, la copropriété doit obligatoirement avoir au préalable été immatriculée par le syndic, sur le registre national d'immatriculation : <https://www.registre-coproprietes.gouv.fr/>

Conditions :

- Faire appel à des professionnels Reconnus Garants de l'Environnement (RGE)
- Aides plafonnées sur une durée de 3 ans pour chacun des postes de travaux.
- Faire partie des foyers bleu, jaune ou violet définis par MaPrimeRénov' ou être bailleur conventionné

PLAFONDS DE RESSOURCES AU 1 ^{er} JANVIER 2026				
Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu Fiscal de Référence (RFR) indiqué sur mon dernier avis imposition			
	Bleu ("très modestes")	Jaune ("modestes")	Violet ("intermédiaires")	Rose
<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> < à 17 363 €	<input type="checkbox"/> < à 22 259 €	<input type="checkbox"/> < à 31 185 €	Non éligible aux aides sauf bailleurs conventionnés et ravalement de façade secteur centre-bourg défini
<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> < à 25 393 €	<input type="checkbox"/> < à 32 553 €	<input type="checkbox"/> < à 45 842 €	
<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> < à 30 540 €	<input type="checkbox"/> < à 39 148 €	<input type="checkbox"/> < à 55 196 €	
<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> < à 35 676 €	<input type="checkbox"/> < à 45 735 €	<input type="checkbox"/> < à 64 550 €	
<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> < à 40 835 €	<input type="checkbox"/> < à 52 348 €	<input type="checkbox"/> < à 73 907 €	
Par personne suppl.	<input type="checkbox"/> + 5 151 €	<input type="checkbox"/> + 6 598 €	<input type="checkbox"/> + 9 357 €	

Montant des aides intercommunales :

A. Copropriétés de 6 logements et plus :

- Copropriétés éligibles à MPR Copropriété : Aides individuelles par logement plafonnées à 20 000 € par ensemble collectif, à arbitrer par la commission en cas de dépassement de ce plafond :
 - Propriétaires aux ressources précaires : 1 400 € par logement
 - Propriétaires aux ressources modestes : 1 200 € par logement
 - Propriétaires aux ressources intermédiaires : 1 000 € par logement
 - Propriétaires bailleurs conventionnés (ressources supérieures) : 1 000 € par logement
- Autres copropriétés : aide possible au syndicat de copropriétaire sur travaux d'enveloppe et systèmes ENR après avis et arbitrage de la commission : nous consulter

B. Copropriétés de 1 à 5 logements

: critères identiques aux maisons individuelles : nous consulter

C. Prime pour le ravalement des façades toutes copropriétés sur secteurs centre bourgs définis des 4 communes « centres » (nous consulter) : 15€/m² de façade - Limitée à 50m² par façade individuelle et à 100m² pour l'ensemble de la copropriété (répartition au tantième). Avis de l'architecte conseil du CAUE ou de l'architecte des bâtiments de France requis.

En fonction du lieu de résidence, une aide communale complémentaire peut être attribuée – nous consulter –